



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le directeur du cabinet

Référence : BDC_CM/2022-03/9611/APL

Paris, le 06 AVR. 2022

Monsieur le Préfet de la Dordogne
Cité administrative
2 rue Paul-Louis Courier
24024 PERIGUEUX CEDEX

Objet : recours hiérarchique visant à annuler la décision du CGEDD conduisant à prescrire une évaluation environnementale concernant le plan de prévention du risque inondation (PPRI) du Cern

Vous avez bien voulu faire part à Mme Barbara POMPILI, ministre de la transition écologique, de votre recours hiérarchique demandant l'annulation de la décision du CGEDD qui a prescrit une évaluation environnementale du plan de prévention du risque inondation du Cern.

La ministre a pris connaissance avec attention de votre requête et m'a confié le soin de vous répondre.

Il n'est pas dans la compétence de la ministre de la transition écologique de donner des instructions à l'autorité environnementale sur un dossier individuel. Il n'est donc pas possible de donner une suite favorable à votre demande.



Jack AZOULAY